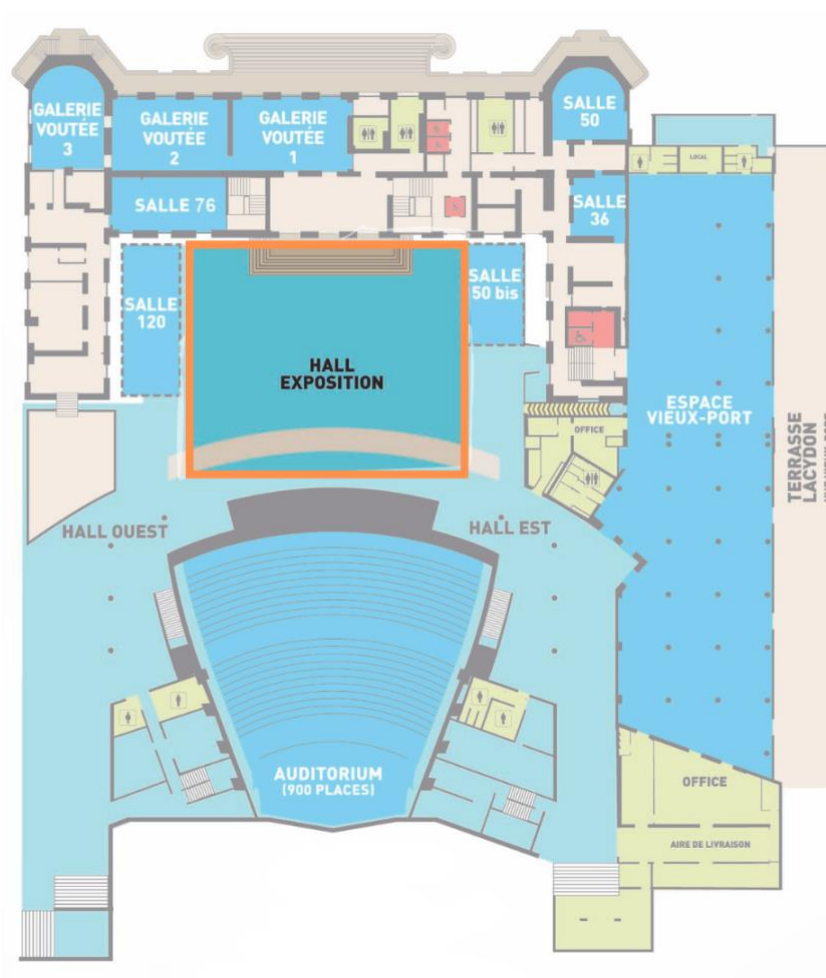


**FICHE TECHNIQUE
PLATEAU D'EXPOSITION
EXTENSION S-2**



En surplomb de l'Auditorium et des Halls Est et Ouest, le Hall Exposition est l'espace central de l'Extension. Il est aussi le passage vers le Palais Historique. On peut y aménager 380m² de stands plus encore 50m² au niveau du déambulateur (entre le bas des marches et l'Auditorium).

Plan de situation



Configurations possibles

	Dimensions (L x l) en m	Surface en m ²	Hauteur sous plafond exploitable en m
Hall d'exposition	43 x 20	820	3,50

Caractéristiques

Effectif maximal autorisé	800 personnes
Nature du sol	Moquette et pierre
Surcharge maximale	500 kg/m ²
Parois	Murs béton recouverts de bois
Plafond	Faux plafond
Lumière naturelle	Oui
Éclairage artificiel	Downlight 2 x 26 W non graduable
Prises réseau	27 RJ 45 2 RJ 45 au centre du déambulateur
Électricité	60 PC 10/16A 4 PC 32A tri + n + t Hypra Déambulateur : 6 PC 10/16A au centre (au sol) 1 P17 32A tri + n + T au centre du déambulateur (faux plafond)
Accès principal public	Par les Halls Est et Ouest via les escaliers Par ascenseur via l'Espace Vieux Port Par ascenseur via le hall du Palais Historique Accès PMR via l'ascenseur de l'espace Vieux Port ou l'ascenseur sur le perron du Palais Historique
Accès matériel	Par la terrasse Lacydon, puis ascenseur espace Vieux Port Par les escaliers de l'espace Vieux Port Par la rampe de l'espace Vieux-Port (porte de 0,87 x 2,00m) Par le Hall Est et les escaliers
Sanitaires	Hall Est, Hall Ouest, Galerie Voutée 1

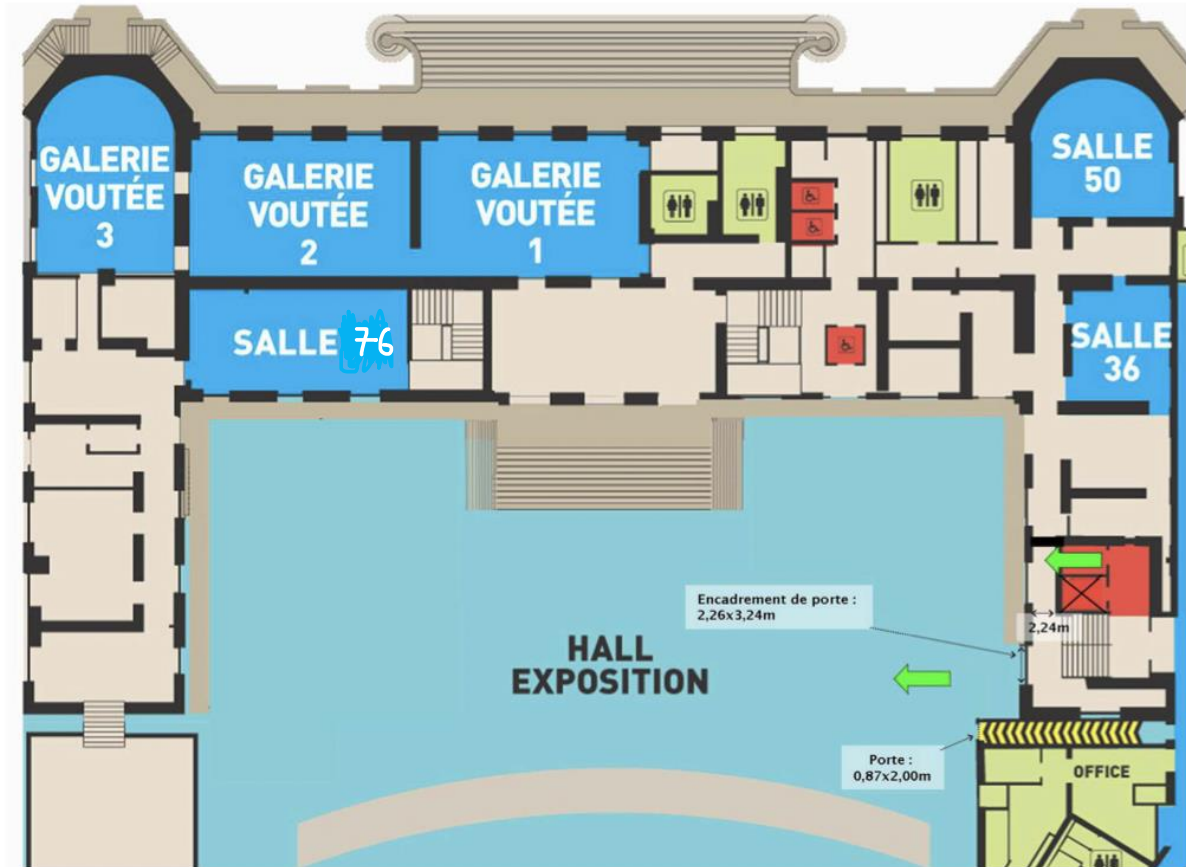
Accès livraison

La livraison de matériel ne peut se faire sans la présence d'un régisseur du Palais du Pharo. Les véhicules ne sont autorisés à stationner que le temps du chargement/déchargement. L'accès se fait par le côté est du Parc du Pharo. Une rampe goudronnée permet l'accès à la terrasse Lacydon aux véhicules de livraison. Il faut alors traverser l'espace Vieux-Port pour emprunter l'ascenseur qui dessert le plateau d'exposition et le niveau S-1.

Niveau S-3 :



Niveau S-2 :



Précautions et restrictions d'usage

Restrictions :

- Aucune accroche murale ne peut être envisagée : pour tout projet d'affichage signalétique, se rapprocher de la régie générale.
- Montage de décors : une protection du sol par moquette ou bâche de type polyane est obligatoire.
- Installation de pont lumière ou grill : des protections en mousse sont obligatoires pour protéger le faux plafond.